



EXTRAIT DE PÉTITION

(Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 318 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE les formations d'organismes spécialisés dans le domaine du secourisme ainsi qu'en la matière de réanimation cardiorespiratoire (RCR) et en ce qui trait à l'usage d'un défibrillateur externe automatisé (DEA) sont équivalentes à la formation donnée par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) en fait de matière et de qualité;

CONSIDÉRANT QUE la gestion de la responsabilité de la formation en secourisme, en RCR et pour l'utilisation d'un DEA par la CNESST fait en sorte que ces activités de formations sont concentrées entre les mains d'une poignée de grandes entreprises dans le domaine;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture du marché dans ce domaine de la formation en secourisme, en RCR et pour l'utilisation d'un DEA contribuerait à une saine économie pour le Québec;

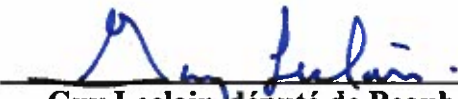
CONSIDÉRANT QUE l'entrée de nouvelles entreprises dans le marché de la formation en secourisme, en RCR et en ce qui trait à l'utilisation d'un DEA permettrait à plusieurs domaines de travail de bénéficier de formations plus adaptées à leur milieu;

CONSIDÉRANT QU'actuellement, les entreprises du Québec ne peuvent choisir librement leur entreprise de formation en secourisme, en RCR et pour l'utilisation d'un DEA;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec de faire en sorte que toute formation en secourisme, en réanimation cardiorespiratoire et pour l'utilisation d'un défibrillateur externe automatisé d'un organisme reconnu soit acceptée en milieu de travail.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Guy Leclair, député de Beauharnois


Date de signature de l'extrait